



Centre Hospitalier « Le Vinatier »

Recherche en psychiatrie

LA RECHERCHE fait partie de la mission de notre établissement....

Après deux siècles d'existence, la psychiatrie française apparaît comme l'une des plus riches en travaux cliniques de référence. De nos jours, la recherche clinique en psychiatrie s'inscrit dans la continuité de cette histoire prestigieuse en demeurant centrée sur le patient au travers de toutes les composantes de la souffrance psychique : psychologiques, biologiques et sociologiques. Ainsi, il est bien évident qu'en essayant de mieux comprendre la pathologie mentale, **le véritable objectif des chercheurs cliniciens reste aujourd'hui comme toujours d'améliorer l'efficacité des soins.**

A ce titre, les Centres Hospitaliers et l'expérience des soignants constituent une pièce maîtresse du dispositif de recherche en psychiatrie, en lien avec les grands organismes institutionnels : INSERM, UNIVERSITE ou CNRS.

Malheureusement, ce savoir soignant et ce potentiel de recherche considérable qu'offrent nos hôpitaux demeurent souvent méconnus et peu valorisés en France, contrairement à ce que l'on observe ailleurs dans le Monde. A ce phénomène s'ajoute une certaine difficulté à diffuser nos connaissances hors des frontières nationales, notamment au travers des grandes revues spécialisées internationales. De fait, des indicateurs comme le facteur d'impact des publications scientifiques, attestent que la contribution de la France est modeste en ce qui concerne la recherche en psychiatrie et en santé mentale.

Naturellement ces indicateurs sont contestables et contestés, mais ils n'en constituent pas moins le reflet d'un affaiblissement de la position de la psychiatrie française dans le Monde qui, faute d'être suffisamment entendue, risque de donner l'impression de n'avoir rien à dire !

Or, il est bien évident que nous avons des choses à apporter, en particulier en valorisant et intégrant le courant humaniste qui a marqué notre histoire au champ des neurosciences qui se développe rapidement. Loin de s'opposer, ces deux aspects de la psychiatrie doivent au contraire être intégrés pour échapper aux réductionnismes et aux extrémismes de tout bord.

Ainsi, il apparaît légitime et nécessaire que les Centres Hospitaliers renforcent activement leur participation à la recherche en psychiatrie au travers de protocoles de recherche méthodologiquement rigoureux et éthiquement acceptables.

La région Rhône-Alpes est riche de structures de recherche dans le domaine des neurosciences regroupées dans le cadre de l'Institut fédératif de Neurosciences de Lyon (I.F.N.L.), dans le domaine des sciences cognitives (Institut des Sciences Cognitives) et dans le domaine des sciences humaines et sociales (Université Lyon 2). Différents psychiatres et psychologues du Centre Hospitalier « Le Vinatier » participent déjà aux travaux de recherche réalisés dans ces différentes structures. **L'implantation de ces structures dans l'environnement géographique immédiat du Centre Hospitalier « Le Vinatier » est un atout majeur pour notre hôpital.**

La psychiatrie est trop souvent tiraillée entre sciences humaines et sociales et neurosciences, soit entre la pensée et le cerveau. **Ecartelée entre ces deux modèles réducteurs du fonctionnement mental, l'identité de la psychiatrie risque d'être remise en cause.**

Nous sommes convaincus que si la psychiatrie veut rester une approche unique et irremplaçable dans la compréhension et le traitement de la maladie mentale, elle devra s'affirmer d'avantage. **Nous pensons que le développement de la recherche s'inscrit dans cet avenir.** Au lieu d'attendre que d'autres disciplines comme la sociologie, les neurosciences ou les sciences cognitives nous proposent des modèles de compréhension et de traitement de la maladie mentale, **les équipes soignantes en psychiatrie doivent avoir un rôle plus actif dans la recherche, tout en intégrant les données issues d'autres disciplines.**

Les spécialistes **des neurosciences et des sciences cognitives** interrogent le psychiatre pour améliorer leur compréhension du fonctionnement cérébral. Les spécialistes des **sciences humaines et sociales** interrogent le psychiatre pour améliorer leur connaissance des rapports de l'homme et de la société. **Nous proposons de renverser cette proposition**, c'est-à-dire que les soignants en psychiatrie interrogent les spécialistes des neurosciences, des sciences cognitives et des sciences sociales pour essayer de repérer, parmi les données issues de ces sciences, **celles qui pourraient les aider à mieux comprendre le patient et la maladie mentale.** Dans ce but, **il faut que les soignants en psychiatrie développent une recherche spécifique mais intégrant des données issues d'autres disciplines.** Pour cela, **il faut des idées, des structures et des moyens.**



CONSEIL SCIENTIFIQUE DE LA RECHERCHE

le Centre Hospitalier « le Vinatier » donne une impulsion....

Dès 1996, le Centre Hospitalier s'est doté d'un Conseil Scientifique de Recherche. Ce Conseil, présidé par le directeur général et composé de membres impliqués dans la recherche, se fixe pour objectifs de stimuler, d'harmoniser, de conduire et de soutenir financièrement la recherche dans notre établissement. Dans ce cadre, **deux appels d'offres sont émis chaque année** et des projets de recherche sont sélectionnés après avis des rapporteurs. **Tout agent travaillant au CHV, quelque soit son statut professionnel, peut soumettre un projet** dans le respect des règles méthodologiques et éthiques. Il peut s'agir d'une recherche action proposée par un soignant autour de sa pratique, ou d'une recherche pointue d'un haut niveau scientifique, éventuellement en lien avec les grands organismes statutaires de recherche, Université, INSERM ou CNRS. Il n'a pas été défini de thématiques ciblées, mais tout projet qui concerne la conception et la pratique de soignant de patients porteurs de maladie mentale, dans toutes ses dimensions, peut être proposé. Le projet est ensuite soumis à l'avis argumenté de deux rapporteurs, l'un appartenant au Conseil Scientifique, l'autre étant une personnalité extérieure à l'établissement et considérée comme un expert dans le domaine concerné. Le projet et l'avis des rapporteurs sont ensuite discutés en séance plénière par le Conseil Scientifique qui décide soit de financer le projet, soit de le refuser, soit de le soumettre ultérieurement après modification. **Une fois par an, une réunion de « restitution » permet à chaque porteur de projet de présenter devant l'ensemble des agents du CHV, l'état d'avancement de sa recherche.**

Contact et renseignements :

Mademoiselle Lydie SARTELET

Conseil Scientifique de la Recherche

Centre Hospitalier « Le Vinatier » 95 boulevard Pinel 69677 BRON Cedex

Lydie.sartelet@ch-le-vinatier.fr